

Thème : La facturation électronique

Date : Lundi 11 mai 2026 de 9h à 12h

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Comprendre le cadre et les enjeux de la facturation électronique
- Maîtriser les obligations applicables aux cabinets d'avocats
- Mettre en conformité l'organisation et les outils du cabinet
- Sécuriser les pratiques de facturation et anticiper les risques

Méthodes mobilisées :

Programme :

I. Introduction – Enjeux et cadre général

1. Pourquoi une réforme de la facturation électronique ?
2. Impact spécifique pour la profession d'avocat

II. Le cadre légal et réglementaire

1. Textes fondateurs
2. Champ d'application
3. Obligations distinctes

III. Les obligations concrètes des cabinets d'avocats

1. Le contenu obligatoire des factures électroniques
2. Le choix d'une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) ou PPF
3. Les flux de facturation dans un cabinet

4. Obligations en matière de e reporting

IV. Organisation interne et mise en conformité

1. Cartographie des flux du cabinet
2. Mise à jour des Conditions Générales d'Intervention (CGI) / lettres de mission
3. Processus internes et gouvernance
4. Audit de conformité avant mise en production

V. Démonstration / cas pratiques

1. Émission d'une facture conforme Factur-X
2. Réception et traitement d'une facture fournisseur
3. Exemple de e reporting

VI. Risques, sanctions et contrôles

Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

Paul GUÉRIN, Avocat exerçant en droit fiscal et membre du conseil de l'ordre du barreau d'Angers

Ladan DIRICKX, Bâtonnier du barreau d'Angers

Sébastien JAUNATRE, chef de mission chez CAEXIS

Olivier LACOUR, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Adjoint de la Division Gestion des missions fiscales

Informations importantes :

- *Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)*
- *Tarif classique : 30€ la formation*
> Pour les avocats du barreau d'Angers : Formation gratuite pour laquelle la somme forfaitaire de 30€ sera prélevée sur votre compte FIF-PL.

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.